

JE COMPRENDS CE QUE JE LIS – Je comprends les démarches à appliquer

Note préalable : ce document formule des pistes de démarches pour lire des textes imprimés. Pour quelques informations sur les démarches de lecture sur des supports numériques, nous vous suggérons la vidéo de Jean-François Rouet (25') : <https://www.cnesco.fr/fr/lecture/paroles-dexperts/lecture-a-lheure-du-numerique/>

CE QUE JE LIS

Comment mettre tout en œuvre pour s'assurer de la compréhension d'un texte ? Voici quelques STRATÉGIES de lecture que nous t'invitons à mettre en œuvre.

Note : une stratégie est une démarche mise en œuvre pour atteindre un objectif.

L'objectif de la lecture : construire du sens (et ensuite répondre à des questions/QCM pour montrer que j'ai compris)

1. A quoi ai-je affaire ? Prendre connaissance globalement de ce que l'on va lire.

A l'école, bien souvent, nous lisons sur des « photocopies ». C'est-à-dire que tous les éléments de contexte ne sont pas directement apparents. Il nous faut les reconstruire à partir d'indices.

Dans l'exemple, en observant la page et en lisant les éléments mis en évidence, nous pouvons DÉDUIRE que nous avons affaire à

- Un extrait du journal La Libre Belgique du 17 janvier 2024.
- La double page porte sur la même thématique intitulée « L'éveil aux langues prive de nombreux petits de cours de néerlandais et d'allemand ».
- L'ensemble semble écrit par la même journaliste : Monique Baus. Je dis « semble » car la troisième partie n'est pas signée.
- Il y a trois parties :
 - o Une première partie introduite par « Depuis l'instauration du tronc commun, les écoles qui organisaient déjà des cours de langues avant la troisième primaire ont dû revoir leur projet, voire l'ont supprimé ».
 - o Une seconde partie intitulée : « Supprimer ce qui existait sous prétexte de mettre tout le monde sur pied d'égalité ».
 - o Une troisième partie intitulée : « Le néerlandais partout en 2027 ? Pas si sûr ... La mesure est « actée », mais il n'y a ni enseignants en suffisance, ni texte légal à la veille des élections » Cette partie est organisée différemment des autres : chaque début de paragraphe est en caractère gras.
- Rien n'indique dans quel ordre lire les parties 2 et 3. Cela montre probablement que les trois parties se complètent et que l'ordre de lecture 1-2-3 ou 1-3-2 est indifférent.

Ce sont les pages d'un journal, La Libre Belgique du 17/01/2024, pages 4 et 5

4 Belgique

La Libre Belgique - mercredi 17 janvier 2024

Le titre chapeaute les 3 articles et donne le ton de la double page.

Première partie

La Libre Belgique - mercredi 17 janvier 2024

5

Deuxième partie

L'éveil aux langues prive de nombreux petits de cours de néerlandais et d'allemand

■ Depuis l'instauration du tronc commun, les écoles qui organisaient déjà des cours de langues avant la troisième primaire ont dû revoir leur projet, voire l'ont supprimé.

Ce père est remonté. Très sensible à la nécessité de maîtriser plusieurs langues, il a inscrit ses enfants dans une école bruxelloise qui organisait des activités en néerlandais en maternelle ainsi qu'en première et deuxième années primaires.

Organisait ? Oui, râle-t-il. Depuis l'instauration de l'éveil aux langues de la troisième maternelle à la

C'est l'une des nouveautés du tronc commun. Seulement, un certain flou a entouré la mise en place de ce changement, non sans conséquences dans les écoles.

deuxième primaire, il a fallu les supprimer.

De quoi parle-t-il ? Après une période de transition, une heure hebdomadaire d'éveil aux langues est devenue obligatoire, cette année, jusqu'en deuxième primaire. C'est l'une des nouveautés du tronc commun mis en place dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Seulement, un certain flou a entouré la mise en

place de ce changement, non sans conséquences dans les écoles.

Pour une société plus tolérante

Personne ne remet l'éveil aux langues en cause. Cet éveil consiste à faire découvrir, explorer et comparer une variété de langues. Objectif : ouvrir progressivement les écoliers à d'autres cultures, contribuant à la visée d'une société davantage tolérante et ouverte. C'est l'insamateur titulaire qui en a la charge.

Comme en auecten les premiers échanges au Parlement entre plusieurs députés et la ministre de tutelle, Caroline Désir (PS), l'arrivée de l'éveil aux langues a d'abord signifié la disparition des cours de langues, déjà organisés dans certaines écoles, jusqu'en deuxième primaire comprise. Ensuite, la consigne s'est un peu assoupie. La dernière explication se trouve dans une circulaire envoyée aux écoles en juin.

Diverses interprétations

Malheureusement, plusieurs notions n'y sont pas clairement définies. On lit : "Dans le cadre de la mise en place du tronc commun, les activités organisées de manière facultative à l'intérieur de la grille-horaire des élèves disparaissent sur l'ensemble du parcours, de manière à donner à tous les élèves les mêmes chances et le même bagage. Cela implique notamment la disparition des cours facultatifs de seconde langue préalablement à la troisième primaire, qu'il ne sera plus permis de dispenser à partir de l'année scolaire 2023-2024."

Plus loin, dans un autre paragraphe, il est écrit : "Cependant, les écoles peuvent choisir de mettre l'accent sur l'une ou l'autre langue de façon plus approfondie, à condition qu'une diversité de sons et de cultures soit également abordée par ailleurs. [...]

Cette activité est à charge du titulaire de classe et ne peut être dévolue à un maître de seconde langue. Néanmoins, un maître de seconde langue peut être invité à intervenir en classe afin d'apporter un éclairage particulier sur différents aspects liés aux langues qu'il ou elle maîtrise. Il est également permis de recourir sur fonds propres et de manière occasionnelle à des animations proposées par des acteurs externes à l'école, ou à des parents d'élèves."

Le texte, relativement flou, est sujet à diverses interprétations. Mais surtout, il a été envoyé alors que la plupart des écoles avaient déjà organisé leur rentrée et pris leur décision. D'où une certaine cacophonie sur le terrain, loin d'être à l'unisson.

Ici, les anciens cours de langues précoces ont été supprimés. Là, ils ont été versés dans les activités parascolaires. Ailleurs enfin, ils ont été adaptés pour rentrer dans le moule (lire ci-contre).

Monique Baus

Le néerlandais partout en 2027 ? Pas si sûr...

La mesure est "actée", mais il n'y a ni enseignants en suffisance, ni texte légal à la veille des élections

Faute d'enseignants en suffisance, l'imposition du néerlandais comme première langue moderne en Wallonie, en 2027, pourrait être reportée. C'est ce qu'a laissé entendre mardi la ministre de l'Éducation, Caroline Désir (PS), au Parlement.

En octobre 2022, la ministre avait présenté une note au gouvernement, visant à imposer l'enseignement du néerlandais comme première langue moderne dès la 3^e primaire dans toutes les écoles wallonnes, comme c'est déjà le cas à Bruxelles. Sauf dans les communes wallonnes proches des cantons de l'est, où la première langue serait obligatoirement l'allemand.

La ministre n'a pas écarté un possible report de la mesure vu la pénurie de professeurs de néerlandais qui sévit depuis plusieurs années en Wallonie. "Nous sommes en train d'évaluer les problèmes d'organisation qu'enrôlent déjà la pénurie. Si ces problèmes s'avèrent trop importants, il faudra qu'on pèse bien le risque d'accroître encore la pénurie si on démarre l'obligation à partir de 2027", avertit M^{me} Désir. Interrogée par plusieurs députés sur cette question.

Sans remettre nullement la mesure en question, il convient de se réserver un peu de souplesse sur son calendrier de mise en œuvre, a plaidé la ministre. À quelques mots de la fin de la législature, Caroline Désir a toutefois reconnu qu'aucun texte légal imposant la mesure n'a encore été rédigé, "mais le principe est acté politiquement", a-t-elle assuré.

Reste à voir si la majorité qui sortira des urnes, en juin prochain, se sentira liée par cette décision. Selon des chiffres de 2020, près d'un élève sur trois sortant de 6^e secondaire en Wallonie n'avait jamais suivi une seule heure de néerlandais durant sa scolarité, un grand nombre de Wallons privilégiant plutôt l'apprentissage de l'anglais (ou de l'allemand) comme première langue étrangère. (Belga)

"Supprimer ce qui existait sous prétexte de mettre tout le monde sur pied d'égalité"

Nous avions une heure de néerlandais par semaine, rapporte Frédéric Schepens, directeur de l'école fondamentale Notre-Dame Immaculée (Ivry). Aujourd'hui, on a ajouté des changements en anglais et en espagnol, et on éveille aux langues parlées par les élèves. Le cours de néerlandais, lui, a glissé dans l'offre parascolaire. Il est payant et les places y sont limitées.

Même son de cloche à Courcelles où l'échevin de l'Enseignement, Johan Pèrre (Les Engagés), ne décolère pas. "Nous avions mis en place tout un projet d'initiation précoce aux langues. En anglais dans deux écoles, en néerlandais dans deux autres. Avec l'éveil aux langues, on a dû le supprimer de la 3^e maternelle à la 2^e primaire."

"Je ne comprends pas pourquoi"

"Nous proposons jusqu'à une heure d'allemand en deuxième et troisième maternelles, et deux heures en première et deuxième primaires. Nous avons dû le faire disparaître, regrette à son tour Sandrine Jennes, directrice de l'école communale de Italen. À quelques centaines de mètres de la Communauté germanophone, vous vous rendez compte ? Je ne suis pas contre un éveil aux langues, mais pas s'il signifie enlever ce qui existait, sous prétexte de mettre tout le monde sur pied d'égalité ! D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi, puisque nous supportons cela sur fonds propres."

Il a de préciser que la demande existe bel et bien, du côté des parents. "À tel point que certaines écoles n'ont pas renoncé à leurs cours d'allemand, constate-t-elle. Elles en font même de la publicité, attirant à elles une partie de nos élèves."

La direction et les pouvoirs organisateurs des trois écoles considèrent cette nouveauté comme une marche arrière, alors qu'elle est présentée comme une amélioration dans l'apprentissage des langues. Les directions concernées considèrent cette nouveauté comme une marche arrière, alors qu'elle est présentée comme une amélioration dans l'apprentissage des langues.

Un rapport d'évaluation Au niveau politique, la ministre Désir a confié une mission d'évaluation au service général de l'inspection, au sujet du déploiement et de la mise en œuvre des compétences initiales et de l'éveil aux langues.

Les résultats étaient attendus pour fin 2023. "Ce rapport a pris un peu de retard, il devrait être bouclé à la fin du mois", nous a-t-on assuré à son cabinet.

Wauromael-Boisfort où plusieurs écoles communales proposaient, de longue date, des cours de néerlandais à partir de la maternelle. Après avoir remplacé les cours de néerlandais par un éveil aux langues en début d'année, elle les a finalement réintégré en comprenant que c'était possible. "On a perdu un trimestre", précise-t-elle en évoquant les nombreuses plaintes des parents.

"La période est divisée en deux"

La formule est originale : la période est divisée en deux parts. Inégales. "L'instituteur et le maître de langues sont tous les deux présents pendant une période par semaine, détaille l'échevin. Le premier fait de l'éveil pendant 15 minutes, le second du néerlandais pendant 35 minutes. Ou alors, on alterne les semaines : une d'éveil puis deux de néerlandais." C'est moins qu'avant, mais c'est toujours ça.

D'autres établissements n'ont pas eu le cœur non plus de renoncer complètement à un projet linguistique qui faisait ses preuves depuis des années. Ils ont cependant dû le raboter et le tordre afin qu'il entre dans les clous. Virginie Poncellet (MR) est échevine de l'Enseignement à l'asne. "On est revenus sur notre première décision d'annuler nos cours de néerlandais précoces qui existent depuis dix ans, confie-t-elle, pour les intégrer dans l'éveil aux langues."

À l'école communale de Calevoet (Uccle), le directeur Benjamin Deprez applique une formule similaire. "Le nombre d'heures de néerlandais a toutefois été retenu à la baisse pour intégrer l'éveil aux langues."

Un rapport d'évaluation

Au niveau politique, la ministre Désir a confié une mission d'évaluation au service général de l'inspection, au sujet du déploiement et de la mise en œuvre des compétences initiales et de l'éveil aux langues.

Les résultats étaient attendus pour fin 2023. "Ce rapport a pris un peu de retard, il devrait être bouclé à la fin du mois", nous a-t-on assuré à son cabinet.

M. Bs



Les écoles qui organisaient des cours de langues bien avant la troisième primaire ont sauté le pas de l'éveil aux langues, à leur façon, jusqu'à lui donner toute la place.

Troisième partie

© BELGA / G. POLJAN

L'éveil aux langues prive de nombreux petits de cours de néerlandais et d'allemand

■ Depuis l'instauration du tronc commun, les écoles qui organisaient déjà des cours de langues avant la troisième primaire ont dû revoir leur projet, voire l'ont supprimé.

Ce père est remonté. Très sensible à la nécessité de maîtriser plusieurs langues, il a inscrit ses enfants dans une école bruxelloise qui organisait des activités en néerlandais en maternelle ainsi qu'en première et deuxième années primaires.

Organisait ? Oui, râle-t-il. Depuis l'instauration de l'éveil aux langues de la troisième maternelle à la

C'est l'une des nouveautés du tronc commun. Seulement, un certain flou a entouré la mise en place de ce changement, non sans conséquences dans les écoles.

deuxième primaire, il a fallu les supprimer.
De quoi parle-t-il ? Après une période de transition, une heure hebdomadaire d'éveil aux langues est devenue obligatoire, cette année, jusqu'en deuxième primaire comprise. Ensuite, la consigne s'est un peu assouplie. La dernière explication se trouve dans une circulaire envoyée aux écoles en juin.

place de ce changement, non sans conséquences dans les écoles.

Pour une société plus tolérante

Personne ne remet l'éveil aux langues en cause. Cet éveil consiste à faire découvrir, explorer et comparer une variété de langues. Objectif : ouvrir progressivement les écoliers à d'autres cultures, contribuant à la visée d'une société davantage tolérante et ouverte. C'est l'enseignant titulaire qui en a la charge.

Comme en attestent les premiers échanges au Parlement entre plusieurs députés et la ministre de l'éducation, Caroline Désir (PS), l'arrivée de l'éveil aux langues a d'abord signifié la disparition des cours de langues, déjà organisés dans certaines écoles, jusqu'en deuxième primaire comprise. Ensuite, la consigne s'est un peu assouplie. La dernière explication se trouve dans une circulaire envoyée aux écoles en juin.

Diverses interprétations

Malheureusement, plusieurs notions n'y sont pas clairement définies. On lit : "Dans le cadre de la mise en place du tronc commun, les activités organisées de manière facultative à l'intérieur de la grille-horuaire des élèves disparaissent sur l'ensemble du parcours, de manière à donner à tous les élèves les mêmes chances et le même bagage. Cela implique notamment la disparition des cours facultatifs de seconde langue préalablement à la troisième primaire, qu'il ne sera plus permis de dispenser à partir de l'année scolaire 2023-2024."

Plus loin, dans un autre paragraphe, il est écrit : "Cependant, les écoles peuvent choisir de mettre l'accent sur l'une ou l'autre langue de façon plus approfondie, à condition qu'une diversité de sons et de cultures soit également abordée par ailleurs. [...] Cette activité est à charge du titulaire de classe et ne peut être dévolue à un maître de seconde langue. Néanmoins, un maître de seconde langue peut être invité à intervenir en classe afin d'apporter un éclairage particulier sur différents aspects liés aux langues qu'il ou elle maîtrise. Il est également permis de recourir sur fonds propres et de manière occasionnelle à des animations proposées par des acteurs externes à l'école, ou à des parents d'élèves."

Le texte, relativement flou, est sujet à diverses interprétations. Mais surtout, il a été envoyé alors que la plupart des écoles avaient déjà organisé leur rentrée et pris leur décision. D'où une certaine cacophonie sur le terrain, loin d'être à l'unisson.

ICI, les anciens cours de langues précoces ont été supprimés. Là, ils ont été versés dans les activités parascolaires. Ailleurs enfin, ils ont été adaptés pour rentrer dans le moule. (lire ci-dessus).

Monique Baus

Le néerlandais partout en 2027 ? Pas si sûr...

La mesure est "actée", mais il n'y a ni enseignants en suffisance, ni texte légal à la veille des élections

Faute d'enseignants en suffisance L'imposition du néerlandais comme première langue moderne en Wallonie, en 2027, pourrait être reportée. C'est ce qu'a laissé entendre mardi la ministre de l'éducation, Caroline Désir (PS), au Parlement.

En octobre 2022, la ministre avait présenté une note au gouvernement, visant à imposer l'enseignement du néerlandais comme première langue moderne dès la 3^e primaire dans toutes les écoles wallonnes, comme c'est déjà le cas à Bruxelles. Sauf dans les communes wallonnes proches des cantons de l'est, où la première langue serait obligatoirement l'allemand.

La ministre n'a pas écarté Un possible report de la mesure vu la pénurie de professeurs de néerlandais qui sévit depuis plusieurs années en Wallonie. "Nous sommes en train d'évaluer les problèmes d'organisation qu'entraîne déjà la pénurie. Si ces problèmes s'avèrent trop importants, il faudra qu'on pèse bien le risque d'accroître encore la pénurie si on démarre l'obligation à partir de 2027", a averti M^{me} Désir, interrogée par plusieurs députés sur cette question.

Sans remettre nullement la mesure en question, il convient de se réserver un peu de souplesse sur son calendrier de mise en œuvre, a plaidé la ministre. À quelques mois de la fin de la législature, Caroline Désir a toutefois reconnu qu'aucun texte légal imposant la mesure n'a encore été rédigé, "mais le principe est acté politiquement", a-t-elle assuré.

Reste à voir si la majorité qui sortira des urnes, en juin prochain, se sentira liée par cette décision. Selon des chiffres de 2020, près d'un élève sur trois sortant de 6^e secondaire en Wallonie n'avait jamais suivi une seule heure de néerlandais durant sa scolarité, un grand nombre de Wallons privilégiant plutôt l'apprentissage de l'anglais (ou de l'allemand) comme première langue étrangère. (Belga)

"Supprimer ce qui existait sous prétexte de mettre tout le monde sur pied d'égalité"

Nous avions une heure de néerlandais par semaine, rapporte Frédéric Schepens, directeur de l'école fondamentale Notre-Dame Immaculée (Rover). Aujourd'hui, on a ajouté des chansons en anglais et en espagnol, et on éveille aux langues parlées par les élèves. Le cours de néerlandais, lui, a glissé dans l'offre parascolaire. Il est payant et les places y sont limitées.

Même son de cloche à Courcelles où l'échevin de l'enseignement, Johan Pétre (Les Engagés), ne décolère pas. "Nous avions mis en place tout un projet d'initiation précoce aux langues. En anglais dans deux écoles, en néerlandais dans deux autres. Avec l'éveil aux langues, on a dû le supprimer de la 3^e maternelle à la 2^e primaire."

"Je ne comprends pas pourquoi"

Nous proposons jusqu'ici une heure d'allemand en deuxième et troisième maternelles, et deux heures en première et deuxième primaires. Nous avons dû les faire disparaître, regrette à son tour Sandrine Jennes, directrice de l'école communale de Raelen. A quelques centaines de mètres de la Communauté

Les directions concernées considèrent cette nouveauté comme une marche arrière, alors qu'elle est présentée comme une amélioration dans l'apprentissage des langues.

gine Poncet (MR) est échevin de l'enseignement à Lasne. "On est revenus sur notre première décision d'annuler nos cours de néerlandais précoces qui existent depuis dix ans, confie-t-elle, pour les intégrer dans l'éveil aux langues."

À l'école communale de Calevoet (Uccle), le directeur Benjamin Deprez applique une formule similaire. "Le nombre d'heures de néerlandais a toutefois été revu à la baisse pour intégrer l'éveil aux langues."

Un rapport d'évaluation

Au niveau politique, la ministre Désir a confié une mission d'évaluation au service général de l'inspection, au sujet du déploiement et de la mise en œuvre des compétences initiales et de l'éveil aux langues.

Les résultats étaient attendus pour fin 2023. "Ce rapport a pris un peu de retard, il devrait être bouclé à la fin du mois", nous a-t-on assuré à son cabinet.

M. Bs



Les écoles qui organisaient des cours de langues bien avant la troisième primaire ont sauté le pas de l'éveil aux langues, à leur façon, jusqu'à lui donner toute la place.

En lisant les titres et sous-titres, ce qui est en gras, ou ce qui est placé en encart (2^e image du texte ci-dessus), on peut déjà comprendre :

- Que le problème* se pose depuis l'instauration du tronc commun ;
*le fait que certains enfants n'aient plus de cours de néerlandais et d'allemand
- Il y a une nouveauté dans le Tronc commun, un changement, (qui empêcherait la mise en place des cours de néerlandais et d'allemand).
- Certaines directions (d'écoles, peut-on supposer), n'adhèrent pas à ce changement et ne comprennent pas. Pour elles, c'est plutôt une marche arrière.
- Il y a un flou dans l'organisation de ce changement, plusieurs interprétations des instructions ministérielles sont possibles.
- Certaines écoles ont dû supprimer les cours de langues modernes qu'elles organisaient avant la 3^e primaire ;
- « Pour une société plus tolérante ». De quoi parle-t-on ? Des changements qui viseraient une société plus tolérante ? Le titre « Supprimer ce qui existait sous prétexte de mettre tout le monde sur pied d'égalité » confirme l'hypothèse que ce dont on parle, c'est bien le changement apporté par le Tronc commun.
- Il y aurait une volonté d'enseigner le néerlandais partout à partir de 2027. Mais il semble y avoir des éléments qui permettent de douter que ce projet se réalise. Il y a des dates clés (cf. 3^e partie). Les problèmes viendraient de la pénurie des enseignants et de l'absence d'un texte, de directives.

Nous voici déjà avec quelques informations avant d'entrer dans notre lecture. A ce moment, il est utile de formuler des **hypothèses** que la lecture va confirmer ou infirmer, ou de **se poser des questions** pour lesquelles nous pensons trouver des réponses dans le texte.

2. Lire le texte dans son intégralité

Avant toute chose, nous vous suggérons une première lecture du/des textes dans leur intégralité, en poursuivant trois objectifs :

- **Comprendre*** le mieux possible les idées du texte ;
- **Evaluer**** la qualité de sa compréhension : Identifier là où la compréhension est moins sûre : je ne suis pas sûr(e) de comprendre, j'hésite sur la signification, je ne vois pas le lien avec ce qui précède ou ce qui suit ...
- **Dégager la manière dont le texte est organisé**, dont les idées s'enchaînent et se relient les unes aux autres.

Petit conseil : lors de cette première lecture, éviter l'usage des marqueurs fluos. Ils seront plus utiles quand nous aurons une vue globale du texte.

Eventuellement, entourer des mots clés au crayon, ou des mots liens importants, ou des idées, notions, incomprises.

***Comprendre**, qu'est-ce que cela signifie ?

« Comprendre » signifie, d'un point de vue étymologique, « prendre avec soi » (*com-prendere*). Il s'agit de faire de ce que l'on lit « quelque chose pour soi ». Trois stratégies peuvent soutenir cette démarche : REFORMULER, QUESTIONNER et RÉSUMER/MEMORISER.

- **REFORMULER** : prendre avec soi, c'est être capable de redire les idées du texte avec ses propres mots, de tisser des liens entre les idées. Si je devais dire les idées du texte à une autre personne, qu'est-ce que je dirais ? Lire, c'est donc aussi activer une petite voix intérieure qui reformule le texte, qui se le redit avec ses propres termes, afin que les idées développées dans le texte deviennent familières au lecteur.
- **QUESTIONNER** : pour enclencher cette lecture active, il est conseillé de se poser des questions au fil de la lecture et de vérifier que le texte répond aux questions que l'on se pose. Ainsi, avant de débiter la lecture, en considérant les titres, sous-titres, les parties en gras et les parties mises en évidence, essayer d'anticiper à quelles questions le texte apporte des réponses permet de soutenir la reformulation.
 - Le titre est « L'éveil aux langues prive de nombreux petits de cours de néerlandais et d'allemand ».Questions : « Quel est le rapport entre l'EAL et les cours de langues modernes ? »
« En quoi l'EAL est-il en concurrence avec le néerlandais et l'allemand ? »

« De quels « petits » parle-t-on ? »

- Le titre est « Supprimer ce qui existait sous prétexte de mettre tout le monde sur pied d'égalité »

Questions : « Qu'est-ce qui existait ? »

« Que veut dire 'mettre sur pied d'égalité' ? De quoi parle-t-on ? »

« Qui supprime ? »

« 'Tout le monde', de qui parle-t-on ? ».

➤ **RÉSUMER/MÉMORISER** : Questionner et reformuler permettent d'avoir en tête les idées principales du texte au fil de la lecture. Encore faut-il tenter d'en retenir un maximum. Lorsque je lis un roman policier, par exemple, développant une enquête, je ne retiens pas toutes les phrases, je retiens les éléments qui me permettent de formuler des hypothèses pour résoudre l'enquête, ou des hypothèses sur la manière dont le roman va se poursuivre. Heureusement, je ne dois pas reprendre ma lecture au début chaque fois que je reprends mon livre. J'ai retenu l'essentiel pour me permettre d'avancer. Et si j'ai un doute, je peux relire les dernières phrases, parcourir le dernier chapitre, et le fil revient à ma mémoire. Je peux poursuivre ma lecture.

Même si un article est nettement plus court qu'un roman, le principe est le même : retenir les informations importantes au fil de la lecture, de manière à pouvoir articuler les nouvelles idées à ce que je viens de lire et de retenir. Elaborer et mémoriser un résumé au fil de la lecture est nécessaire pour progresser dans la construction du sens.

****Evaluer la qualité de sa compréhension** au fil de sa lecture est essentiel. Si je perds le fil, il faut que je m'arrête. Je ne peux continuer la lecture si je ne comprends plus, car il m'est alors impossible de relier ce que je lis à ce que j'ai lu précédemment. Les difficultés peuvent être de deux ordres :

Soit des difficultés liées à la langue française. Dans ce cas,

- Je relis ce que je viens de lire et tente à nouveau de tisser des liens avec ce qui précède.
- J'identifie où cela coince : un mot-lien que je comprends difficilement, un terme dont le sens ne m'apparaît pas clairement (alors je formule des hypothèses sur la signification), un pronom ou un substitut pour lequel je ne vois pas l'antécédent, ...
- ...

Soit des difficultés liées à mes connaissances du monde. Il y a dans le texte des références à des événements, à des personnes ou à des lieux que je ne connais pas. Dans ce cas,

- L'idéal est de s'informer.
- Si je n'ai pas l'occasion de m'informer, je n'ai d'autre possibilité que de formuler des hypothèses sur ce dont on parle.

Cette démarche est valable pour toute situation de doute : si je n'ai pas la possibilité, les outils, pour vérifier mes doutes, alors je formule des hypothèses que la poursuite de ma lecture va infirmer ou confirmer (ce sera plus ou moins plausible).

Parfois, « comprendre » prend du temps et la lecture de grandes portions du texte est nécessaire pour construire la conviction « oui, je comprends ».

En aucun cas, je ne poursuis pas ma lecture tant que je n'ai pas tenté d'y voir plus clair.

Lire sans chercher à comprendre, ce n'est pas lire. Tout au plus je fais du son dans ma tête, mais je ne suis pas dans une démarche active de « reformulation pour prendre avec moi ».

Identifier la situation de communication

Qui parle à qui ?

Quelle est la finalité de l'acte de langage ?

Quelles sont les circonstances dans lesquelles on prend la parole.

Ces trois éléments sont déterminants pour la construction du sens. Il importe donc de les avoir en tête lorsque l'on cherche à comprendre un texte.

Prenons l'exemple des pages 4 et 5 de La Libre Belgique (17/01/2024).

Qui parle à qui ? Une journaliste du journal La Libre Belgique, Monique Baus, écrit un article pour les lecteurs du journal, c'est-à-dire pour « monsieur-tout-le-monde ».

Quelle est la finalité ? Elle informe (voir la question, partage-t-elle son avis ?) . Normalement, elle informe de manière la plus objective possible en utilisant des textes, des interviews, pour illustrer son propos.



Il faut noter que parfois la personne qui énonce rompt le contrat de communication implicite. En effet, on attend d'un journaliste un compte rendu objectif et véridique de faits et de propos. Néanmoins, il arrive que le ou la journaliste rompe le contrat en glissant son avis personnel, ou en sélectionnant uniquement les propos qui alimentent son point de vue. Certains auteurs, sous des apparences journalistiques, reprennent des rumeurs non étayées ou encore véhiculent des fake news (par omission, déformation, amplification, etc). C'est ici que les lectrices et lecteurs exerceront leur esprit critique.

Dans quelles circonstances ? L'article est publié en janvier 2024. Dans le domaine de l'enseignement, c'est la poursuite de la mise en place du Pacte pour un enseignement d'excellence. La ministre de l'enseignement obligatoire est Caroline Désir.

Tout laisse penser (déduction – c'est implicite) qu'on est dans une situation de crise pour certaines écoles par rapport à l'organisation, dès la maternelle, des cours d'éveil aux langues et à celle des cours de néerlandais, allemand ou anglais. Au fil de la lecture, les noms cités, les références, devront bien être mis en lien avec ces circonstances.

Exemples :

1. Les textes font référence à d'autres textes et à certains concepts qu'il y a lieu de connaître pour comprendre l'article avec finesse.
 - a. Le tronc commun, qui est un élément de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence.
 - b. Le tronc commun est mis en place progressivement : source : enseignement.be (consulté le 13/01/2024)

Calendrier d'introduction progressive des référentiels du tronc commun	
Septembre 2020	Maternelles (M1 > M3)
Rentrée 2022	+ 1 ^{re} & 2 ^e primaire (P1 > P2)
Rentrée 2023	+ 3 ^e & 4 ^e primaire (P3 > P4)
Rentrée 2024	+ 5 ^e primaire (P5)
Rentrée 2025	+ 6 ^e primaire (P6)
Rentrée 2026	+ 1 ^{re} secondaire (S1)
Rentrée 2027	+ 2 ^e secondaire (S2)
Rentrée 2028	+ 3 ^e secondaire (S3)

A l'époque de ces articles, le tronc commun est mis en place depuis septembre 2023 jusqu'à la 4^e primaire. L'éveil aux langues est donc travaillé depuis plusieurs années, de la 1^{re} maternelle à la 2^e année primaire, à raison d'une heure par semaine. Les cours de langues modernes ont lieu, dans toutes les écoles, à partir de la 3^e primaire.

- c. Extrait de la circulaire 23-24 : « L'EAL (l'éveil aux langues) ne constitue pas un cours de langues modernes mais bien une activité de découverte visant à explorer et comparer une variété de langues, de sonorités et de cultures. Il n'est donc pas nécessaire d'être bilingue, voire multilingue, pour pratiquer l'EAL. L'éveil aux langues implique d'identifier et de reconnaître diverses ressources linguistiques. Il invite à accueillir les élèves avec leur curiosité, leurs interrogations, etc. L'éveil aux langues ne porte pas uniquement sur les langues traditionnellement enseignées en FWB mais

propose bien une ouverture à une diversité de langues, contribuant ainsi à l'intégration de tous les élèves. Les activités menées dans ce cadre peuvent d'ailleurs prendre appui autant que possible sur les connaissances langagières existantes des élèves, glanées au gré de leurs expériences personnelles. La collaboration ponctuelle avec des parents d'élèves ou d'autres partenaires de l'école peut ici aussi s'avérer précieuse. L'éveil aux langues permet ainsi aux enfants de s'ouvrir progressivement à d'autres cultures tout en prenant conscience de la diversité des langues existantes. ».

- d. En janvier 2024, la ministre de l'enseignement obligatoire est Caroline Désir. Des élections auront lieu en juin 2024 pour constituer des nouveaux gouvernements.
- e. ...

Pour aller plus loin sur le concept de « Situation de communication » :

Patrick Charaudeau. Canal Unisciel. (2014, 11 juin). *Qu'est-ce qu'une situation de communication ?*, in *La médiatisation des controverses scientifiques*. [Vidéo]. Canal-U. <https://doi.org/10.60527/hen6-vd98>. (Consultée le 13 janvier 2025)

En résumé, « on distingue 4 types de stratégies de lecture-compréhension (Bianco, 2015) :

- **les stratégies de préparation à la lecture** afin d'être en lecture active : identifier les objectifs de la lecture, explorer les différentes parties du texte, se poser des questions sur ce que l'on va lire, guider sa lecture en fonction des objectifs et des questions posées ;
- **les stratégies d'interprétation des mots, des phrases, et des idées du texte** afin de construire une base de texte cohérente : comprendre les mots difficiles, prendre des notes, faire des inférences, utiliser la connaissance de la structure de textes ;
- **les stratégies pour aller au-delà du texte** afin de connecter les informations lues aux connaissances générales et à l'expérience du lecteur afin de comprendre l'implicite : se poser des questions (qui ? quoi ? où ? quand ? comment ?), auto-expliquer à haute voix, visualiser et utiliser des ressources externes au texte pour éclairer les points obscurs ;
- **les stratégies d'organisation, de restructuration et de synthèse** afin d'organiser l'ensemble des informations lues : utilisation de guides de lecture, activité de résumé, évaluation des sources, analyse critique ».¹

¹ BIANCO M, Lire pour comprendre et apprendre : quoi de neuf ?, Lyon 2016. https://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/Synthese-rapport_Bianco.pdf

JE MONTRE QUE JE COMPRENDS CE QUE JE LIS

EN RÉPONDANT À DES QUESTIONS OU EN COMPLÉTANT UN QCM.

A la suite de la lecture active du texte dans son intégralité, il est temps de prendre connaissance des questions.

Ma lecture devient donc orientée par « ce que je cherche » (cf. modèle de la tâche). Les prochaines lectures seront donc sélectives et orientées vers mon but.

Je porte mon attention sur ce que l'on me demande.

Dans un QCM, je porte aussi mon attention aux propositions de réponses.

Je les analyse afin de bien identifier les différences entre les possibilités (parfois elles sont minimes).

J'exclus celles qui, de manière évidente, ne sont pas les bonnes réponses.

Je relis attentivement les parties du texte concernées.

Je vérifie à l'aide du texte mon hypothèse de « bonne réponse ».

Grâce à ma lecture préalable, je peux **localiser** rapidement dans quelle partie du texte se trouve la réponse à la question.

- S'agit-il de retrouver une information
 - qui est écrite « telle quelle »,
 - ou qui est à reconstruire à partir de plusieurs endroits du texte,
 - ou qui n'est pas dans le texte, mais qu'on peut déduire (inférer) ?

Dans ces deux articles, Monique Baus...

- a) nous fait part de son opinion sur une question d'actualité.
- b) nous informe sur une question d'actualité.
- c) donne des conseils à des parents d'élèves.
- d) se scandalise sur l'état de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réponse n'est pas dans le texte. Je dois la déduire (inférer).

L'une des affirmations suivantes est vraie. Laquelle ?

- a) Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit obligatoirement une heure de néerlandais par semaine dans les écoles maternelles bruxelloises.
- b) Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit une heure par semaine d'éveil au néerlandais et à l'allemand de la 3e maternelle à la 2e primaire dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- c) Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit une heure par semaine de sensibilisation à une diversité de langues de la 3e maternelle à la 2e primaire dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- d) Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit une période par semaine d'éveil aux langues confiée à des professeurs de langues germaniques, de la 3e maternelle à la 2e primaire, dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réponse est dans le texte, mais je dois la reconstruire à partir de plusieurs endroits.

L'un des deux articles nous apprend notamment...

- a) que l'enseignement d'une seconde langue a été maintenu dans certaines écoles.
- b) que l'école communale de Baelen a maintenu son cours d'allemand en maternelle malgré l'interdiction de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- c) qu'un projet d'initiation précoce aux langues a dû complètement disparaître d'une grille horaire d'une école communale de Courcelles.
- d) que certaines écoles, bravant l'interdit, ont même augmenté l'offre d'enseignement précoce des langues étrangères.

La réponse est telle quelle dans le texte :

des parents. "À tel point que certaines écoles n'ont pas renoncé à leurs cours d'allemand, constate-t-elle. Elles en font même de la publicité, attirant à elles une partie de nos élèves!"

Je reparcours le texte et relis consciencieusement les parties qui doivent l'être afin de répondre à ce que l'on me demande. Dans la mesure du possible, je parcours l'ensemble du texte pour être sûr(e) de ne pas perdre des informations ou des éléments de réponse. Bref, je ne me fie pas à ma première impression, je prends le temps de **vérifier**.

Les types de questions.

On me demande de :

- identifier la situation de communication ;
- retrouver une ou des informations dans le texte pour me prononcer : Vrai ou faux ;
- tisser des liens entre plusieurs idées ;
- montrer que je comprends la signification de certains termes et trouver des synonymes ;
- retrouver les antécédents de pronoms ou de substituts ;
- construire un schéma à partir d'une partie du texte (c'est-à-dire montrer que je comprends les liens entre les idées) ;
- avoir une vue d'ensemble du texte, pouvoir reconstruire la manière dont le texte est organisé ;
- reformuler un extrait ;
- ...

La réponse peut être

- o telle quelle dans le texte ;
- o disséminée à différents endroits du texte ;
- o à inférer à partir des informations du texte.